

Confidentiel

CRSG/CRP/M(2000)5



Organisations Coordonnées
Co-ordinated Organisations

08-Jan-2001

Français - Or. Français

**COMITE DES REPRESENTANTS DES SECRETAIRES GENERAUX
COMITE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

**CRSG/CRP/M(2000)5
Confidentiel**

CONCLUSIONS

de la 57ème réunion bilatérale

tenue au siège de l'OCDE, à Paris, le 21 novembre 2000 de 14h30 à 16h00

JT00101229

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Français

CONCLUSIONS¹**de la 57^{ème} réunion bilatérale**

*tenue au siège de l'OCDE, à Paris,
le 21 novembre 2000 de 14h30 à 16h00*

Liste des participants

Président : M. Scheuer (Conseil de l'Europe)

Vice-président : M. Lebleu (OCDE)

CRSG

M. Emmett
M. Shallow
M. Bülling
M. Poels
Mme Caputo
M. de Cooker
M. Schultes

OTAN
OTAN
OTAN (SHAPE)
OCDE
OCDE
ASE
CEPMMT

CRP

M. Palmieri
M. Gasparini
M. Rossi
Mme Aldag
M. Creemers
M. Gruwez
M. Valkenberg
M. Orsten
M. Legrand
Mme Trigona
M. Parsons
Mme Wilhelmus
M. Gilles
M. Bataillé
M. Lenaerts

Président
Vice-président
Vice-président

Conseil de l'Europe
OTAN
OCDE
"
OTAN
"
"
OTAN/NASO
NATO/NAMSA
Conseil de l'Europe
" "
ASE
"
CEPMMT
UEO

AAPOCAD

M. Divoy
M. Van Schendel

Secrétariat

Mme Bourguignon
M. Hamilton
M. Dubois
Mme Compeyron

Administrateur
Chef de la Section
Administrateur
Secrétaire

SCAP
SIO
SIO
"

1. Ce compte rendu est diffusé sous la seule responsabilité du Chef de la Section Inter-Organisations.

1. Adoption de l'ordre du jour [CRSG/CRP/A(2000)5]**La Réunion bilatérale :**

-- adopte l'ordre du jour.

2. Approbation des conclusions de la 56ème réunion [CRSG/CRP/M(2000)4]

-- note la suggestion d'un Vice-président du CRP de préciser, au sixième paragraphe du point 3.1 : "note que *le représentant du Secrétaire général de l'OCDE* considère..." ; adopte les conclusions avec cette modification.

3. Préparation de la réunion conjointe [cf. CCR/CRSG/CRP/A(2000)5]**3.1 Ajustement annuel des rémunérations du personnel des Organisations Coordonnées au 1er janvier 2001 [CCR/CRSG/CRP/WD(2000)12]****La Réunion bilatérale :**

-- note que la proposition des Secrétaires généraux résulte de l'application de la méthode d'ajustement inscrite dans le 80ème Rapport et que, conformément au 115ème Rapport du CCR, les parités de pouvoir d'achat ont été réintroduites et n'ont d'effet que pour les Pays-Bas ;

-- note qu'un Vice-président du CRP émet des doutes sur la méthode de collecte des données qui servent de base au calcul de l'ajustement et sur la fiabilité des chiffres : il constate qu'en sept ans, l'augmentation des rémunérations en termes réels des agents coordonnés a été de 0% alors que les fonctions publiques nationales ont bénéficié d'augmentations ;

-- note que le CRP mettra en question cette méthode dans le cadre de l'examen de la nouvelle méthode d'ajustement et que le CRSB en tiendra compte.

3.2 Modification des prestations de pension du personnel en poste [CCR/CRSG/CRP/WD(2000)10 et 13]**La Réunion bilatérale :**

-- apprécie que le Président du CCR ait décidé de partager avec les autres comités le document sur les coûts des mesures ;

-- note le message clé du document : sans retraites anticipées, seules des économies insignifiantes pourront être réalisées par les Etats membres et la proposition de reporter l'âge de la retraite pourrait même conduire à une augmentation des coûts ; remarque que cela pourrait amener le CCR à abandonner sa proposition ;

-- note que la correction des anomalies du régime de pensions pourrait être étudiée d'un point de vue technique dans le cadre du CAPOC, en coopération avec le groupe de travail du CRP sur les pensions puis, d'un point de vue politique, en réunion bilatérale avant transmission des textes au CCR ;

-- note que le CRP considère que la définition de l'invalidité pour le personnel en poste est fondamentale et que le personnel ne pourra pas accepter qu'elle soit changée.

3.3 Régime de pensions pour les nouveaux entrants

La Réunion bilatérale :

- note que le Conseil de l'Europe ne prendra pas de décision avant l'année prochaine, mais qu'elle privilégiera certainement une solution du type de celle adoptée par l'OCDE ;
- note qu'à l'ASE, l'AFC a pris note du 105ème Rapport et qu'il a demandé que des études soient entreprises pour mettre en place des mesures visant à améliorer le financement du régime ;
- note l'inquiétude du CRP de constater une décoordination du régime de pensions, ce qui ne facilitera pas le transfert des droits à pensions d'une Organisation à une autre et ira à l'encontre du principe de mobilité entre les Organisations ;
- note que le CSG est conscient de cette préoccupation, mais qu'il considère que les cas de transfert ne représentent que des situations marginales.

3.4 Etudes comparatives des niveaux de rémunération des agents A, L, B, et C par rapport aux secteurs privé et public et aux organisations internationales

La Réunion bilatérale :

- note l'état d'avancement des études : les études pour la France et la Belgique sont terminées ; les résultats de l'enquête des salaires en Allemagne devraient être disponibles en janvier ; les enquêtes aux Pays-Bas et au Luxembourg sont planifiées pour la période novembre – janvier ; les enquêtes des fonctions publiques nationales sont toutes terminées à l'exception de la France et les résultats devraient être disponibles en janvier. En ce qui concerne les organisations internationales, l'enquête de la BERD est terminée et la Banque Mondiale a envoyé à la SIO les informations nécessaires à l'étude ; la Section va mettre à jour les études de l'Union Européenne, les Nations Unies et le CERN qui seront soumises ensuite à l'accord de ces organisations ;
- note que le CRP regrette le retard qui a été pris dans les études car elles auraient permis de mener une meilleure réflexion sur la nouvelle méthode d'ajustement ; note que le CRP aurait souhaité avoir au moins des tableaux partiels et qu'il espère que la fonction publique expatriée sera comprise dans les résultats ;
- note que le Président du CCR devrait proposer aux délégués d'envoyer un rapport aux Conseils, sur les résultats des enquêtes salariales, les informant de la position des Organisations Coordonnées par rapport à leurs bassins de recrutement ;
- en ce qui concerne la Scandinavie, note que des fonds sont disponibles pour faire effectuer par des consultants en 2001 une étude des grades B, mais que les données qui en résulteront devront être analysées avec précaution, car les inégalités apparentes entre B6 et A2, sont souvent dues à la fiscalité ;
- note que la différence de résultats entre l'enquête menée dans le secteur privé en France en 1998 pour l'OCDE et celle qui a été effectuée en 2000, s'explique par le fait que des méthodologies différentes ont été utilisées ;
- note que les premiers résultats des études renforce l'idée qu'un indice de référence uniquement composé de fonctions publiques nationales est dépassé et qu'il faudrait imaginer un indice de référence composite (secteur privé/public/organisations internationales).

3.5 Nouvelle méthode d'ajustement des rémunérations pour 2002

La Réunion bilatérale :

- note les grands axes de réflexion du CRSG : remplacement de l'indice de référence des sept fonctions publiques nationales par un indice de référence composite (fonction publique, secteur privé, organisations internationales) ; non reconduction de la clause de faisabilité du 80ème Rapport qui s'est révélée peu utile et a compliqué le jeu des négociations ; maintien des parités de pouvoir d'achat telles que recommandées dans le 105ème Rapport ; sur la base des études, révision de certaines situations qui méritent d'être corrigées ;
- note que les Organisations sont à des stades différents de réflexion sur la politique de rémunération mais que le CRSG est très attaché à l'idée d'une méthode d'évolution des barèmes pour l'ensemble des Organisations, tout en reconnaissant la possibilité, pour celles qui le souhaitent, de décliner l'ajustement recommandé par le CCR de façon à répondre aux besoins qui leur sont propres ;
- note que le CRP souhaite une méthode objective, stable et prévisible et mène les mêmes réflexions que le CRSG sur l'indice de référence composite intégrant les trois bassins ; note qu'il reste très attaché aux parités et qu'il souhaite que l'on tire les conséquences des études, à savoir qu'on augmente tous les grades confondus d'un pourcentage à déterminer pour corriger la stagnation salariale.

4. Date de la prochaine réunion

La Réunion bilatérale :

- note que la prochaine réunion aura lieu le 23 janvier 2001, au siège de l'OCDE à Paris.